



Le Président

DAT-LL-19.03.989

Paris, le 27 MARS 2019

Madame la Ministre,

La déléguée ministérielle à l'accessibilité, Madame Brigitte THORIN, a rappelé récemment, lors d'une réunion d'information à l'attention des organismes représentant les propriétaires des établissements recevant du public (ERP) publics et privés, que le dépôt des Ad'AP prend fin le 31 mars 2019, conformément à l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014.

Elle a précisé qu'à compter du 1er avril, les préfetures et les mairies ne seront plus en mesure d'accepter de nouveaux dossiers et de les instruire. Elle a fait savoir également que les gestionnaires d'ERP qui n'auront pas déposé d'Ad'AP, seront donc susceptibles, à l'issue d'une procédure contradictoire, de se voir infliger une sanction administrative de 1 500 € par établissement de 5e catégorie et de 5 000 € pour les autres catégories, conformément au décret du 11 mai 2016 relatif aux contrôles et aux sanctions.

L'AMF a soutenu dès l'origine le principe des Ad'AP et a participé à une très large information auprès de ses adhérents sur ce dispositif. Par ailleurs, comme l'a souligné Madame Brigitte THORIN lors de cette réunion, les communes et les intercommunalités ont très largement rempli leurs obligations en la matière. Il n'en reste pas moins que certaines collectivités locales n'ont pas été en mesure de respecter les échéances, notamment du fait d'importantes difficultés techniques et financières.

C'est pourquoi je souhaitais appeler votre attention sur ces collectivités locales pour lesquelles, à l'issue des contrôles prévus, il pourrait être fait preuve de compréhension dès lors qu'une démarche de mise en accessibilité des bâtiments a été engagée.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à ces observations et à ces propositions, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

François Baroin

Madame Jacqueline GOURAULT

Ministre de la Cohésion des Territoires et des relations avec les Collectivités territoriales

Hôtel de Castries

72, rue de Varenne

75007 PARIS